



## LETTRE DES APICULTEURS BRETONS N°22

### Editorial

La saison apicole 2015 semble bien lancée dans notre région, la végétation s'est réveillée de façon rapide et les rentrées de pollen et nectar commencent rapidement. Attention aux essaimage.

Je souhaite que votre hivernage se soit bien déroulé et que vos colonies soient en bon état pour démarrer cette nouvelle saison. J'en profite pour vous rappeler l'importance de répondre à l'enquête de l'ITSAP-Institut de l'Abeille sur les pertes hivernales. Cette enquête est indispensable pour disposer de données objectives sur les mortalités trop importantes que connaît le cheptel apicole français.

Cette année marque l'arrivée de la nouvelle programmation MAEC Apiculture (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques). L'ensemble des contrats de l'ancienne programmation seront résiliés et il vous faudra faire une demande pour cette nouvelle programmation (informations ci-dessous).

Une nouveauté également, la mise en place du PCAEA (Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles). Pour la première fois, avec le soutien de la Région Bretagne, de l'Etat et de l'Europe, la filière apicole a été intégrée dans ce dispositif (informations ci-dessous).

L'arrivée d'*Aethina tumida* (petit coléoptère de la ruche) l'an passé, en Italie et en Sicile, reste inquiétante. Son installation sur le territoire français serait très dommageable pour notre apiculture. J'insiste sur la nécessité de rester vigilant face à ce nouveau prédateur et à vous rapprocher de vos DDPP respectives si vous avez été en situation potentielle à risque (transhumance dans des zones proches, achat de reines et d'essaims d'Italie...). Restons optimistes et espérons que les italiens réussissent à endiguer la prolifération de ce prédateur.

De nombreux dossiers sont en cours au national, la réforme du sanitaire, la réflexion sur la création d'une nouvelle interprofession apicole... La commission apiculture du GIE Elevages / ADA Bretagne et le réseau ADA France continuent de suivre l'actualité pour vous informer des différentes avancées et décisions mais également pour défendre avec vous tous l'intérêt de notre métier, de nos abeilles, de notre environnement...

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne saison apicole.

**Christian TYGREAT**  
Président de la Commission Apiculture

# Actualités nationales

## *Actualités ADA France*

### **Bulletin d'information**

En janvier 2015, ADA France a lancé sa première lettre d'informations « ADA France infos » (en annexe). Ce numéro 0 est le pilote du futur bulletin d'information. Vous y trouverez de nombreuses informations concernant les avancées sur l'interprofession apicole, la réforme du sanitaire...

### **Conseil d'Administration**

Lors de son dernier Conseil d'Administration du 27 février 2015, ADA France a procédé au renouvellement de son Bureau. Dominique RONCERAY (ADA Centre) a été réélu Président, Sonia MARTARESCHE (ADARA), Trésorière et Christian TYGREAT (ADA Bretagne), Secrétaire.

### **Journées ADA France**

Chaque année, ADA France organise « Les journées ADA France ». En 2015, celles-ci se sont déroulées près de Montpellier. En 2016, elles auront lieu du 19 au 21 janvier en Bretagne. Elles se tiendront sur 3 jours (Assemblée Générale l'après-midi du premier jour, une journée ouverte à tous le deuxième jour et un temps d'échange entre professionnels et salariés du réseau le troisième jour). La Commission apiculture du GIE Elevages / ADA Bretagne co-organise la journée ouverte à tous avec ADA France. Nous sommes actuellement en train de rechercher le lieu, ainsi que de préparer le déroulement de ces journées.

## *Ariège, une mobilisation nationale*

Pour venir en aide aux apiculteurs d'Ariège touchés l'an passé par une mortalité massive des colonies d'abeilles, deux cents essaims ont été récoltés et envoyés sur place. Cette mobilisation des apiculteurs pour leur venir en aide est un geste important de solidarité de la filière apicole.

## *Miel des Cévennes, une nouvelle IGP*

Le miel des Cévennes vient d'obtenir le label européen d'Indication Géographique Protégée (IGP) qui aidera à en préserver la production, issue d'un terroir et d'un savoir-faire particuliers, a annoncé mercredi 8 avril 2015 la Commission Européenne.

Le miel de cette région française tire sa richesse "de la diversité de la flore cévenole", avec des "ensembles floristiques typiques marqués par la présence à l'état naturel de bruyères, épilobe, framboisier, pissenlit, ronces et trèfle blanc, ainsi que du châtaignier, seule arboriculture très présente dans le massif", a expliqué la Commission. Combiné à cette diversité, le "savoir-faire des apiculteurs" débouche sur la production "de miels très typés et différenciés selon les emplacements choisis et les zones de butinage visées". L'appellation IGP découle du respect d'un cahier des charges excluant "les récoltes butinées sur des fleurs de grandes cultures non spécifiques aux Cévennes telles que le tournesol, le colza, la luzerne et la lavande". Le miel des Cévennes rejoint ainsi plus de 1 200 produits européens, protégés par l'Union Européenne pour leur qualité.

Les labels décernés par l'UE figurent parmi les enjeux des négociations sur la conclusion d'un traité de libre-échange entre la Commission européenne, qui insiste pour leur reconnaissance, et les Etats-Unis, pour qui le système de la marque déposée est le plus à même de garantir les intérêts des producteurs et consommateurs.

## *Aethina tumida : Appel à la vigilance de tous*



Depuis la découverte de ce nouveau prédateur en Italie (Calabre 2014), les services vétérinaires et les apiculteurs italiens ont tenté de l'éradiquer avant son installation durable.

Face à l'importance des mouvements et des échanges apicoles entre l'Italie et les autres pays européens, il est à craindre que les apiculteurs aient pu, sans le savoir, l'introduire en France. Pour limiter ce risque d'introduction et éviter son installation durable, GDS France, ADA France et la FNOSAD lance un appel commun à tous les apiculteurs. Ce courrier se trouve en annexe de cette lettre.

**Les conséquences sanitaires et économiques de l'installation de ce coléoptère en**

**France seraient sans nul doute importantes...**

### Situation au 16 mars 2015

Les cartes mises à jour le 16 mars 2015 ne montrent pas de foyers supplémentaires d'*Aethina tumida* en Italie du Sud. Un total de 61 foyers a été détecté en Calabre et en Sicile (un seul foyer) depuis la première détection le 5 septembre 2014.

## *Un point sur la réglementation*

### Signalétique TRIMAN



Depuis le 1er janvier 2015, les modalités d'étiquetage des produits alimentaires sont modifiées. Cette modification concerne l'information du consommateur en vue du tri des déchets. C'est une mesure franco-française issue du Grenelle de l'environnement. Désormais, le logo "TRIMAN" doit être apposé sur la partie recyclable des emballages des denrées alimentaires, éventuellement associé à des consignes de tri. La signalétique TRIMAN est entrée en vigueur au 1er janvier 2015. En octobre 2014, lors d'une question au Sénat, Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a précisé que : "**Les metteurs sur le marché pourront profiter du 1er**

**semestre de l'année 2015 pour s'adapter. Pendant cette période, les éventuels contrôles resteront à caractère pédagogique**".

*Remarque : Cette signalétique ne concerne pas les emballages ménagers en verre.*

Pour plus de précisions concernant cette nouvelle signalétique,  
<http://www.itsap.asso.fr/travaux/signaletique%20triman.php>.

### Réglementation sur le Bisphénol A

Depuis le 1er janvier 2013, la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de tout conditionnement, contenant ou ustensile comportant du bisphénol A et destiné à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires pour les nourrissons et enfants en bas âges ont été suspendues. Au 1er janvier 2015, cette suspension est étendue, dans les mêmes conditions, pour tout autre conditionnement, contenant ou ustensile comportant du bisphénol A et destiné à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires. Pour plus de précisions concernant cette réglementation,

<http://www.itsap.asso.fr/travaux/reglementation%20bisphenol%20a%20miel.php>.

# Actualités régionales

## PCAEA, un nouveau dispositif pour l'apiculture

En 2015, un nouveau dispositif de soutien à la modernisation des exploitations agricoles voit le jour : le Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA). Ce plan concerne toutes les filières agricoles et s'inscrit dans le Plan de Développement Rural Régional (PDRR) : il est financé par l'Europe, l'Etat, et le Conseil Régional de Bretagne à hauteur de 180 M€ et est mis en œuvre jusqu'en 2020.

Le volet 411b de ce programme concerne la modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles. Il comprend la construction, l'extension et la rénovation de bâtiments agricoles et les matériels associés.

Voici les informations connues à l'heure actuelle :

### Plafonds des dépenses éligibles

<b>Plancher d'accès minimum de dépenses éligibles</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Plafond maximum pris en compte pour un exploitant individuel ou société autre que GAEC</b>	<b>120 000 €</b>
<b>Plafond maximum pour un GAEC à 2 associés</b>	<b>170 000 €</b>
<b>Plafond maximum pour un GAEC à 3 associés et plus</b>	<b>200 000 €</b>

### Les taux d'aide

La filière apicole étant une filière à enjeu de pérennité, elle bénéficie d'une bonification en ce qui concerne le taux d'aide accordée au porteur de projet. Ce taux d'aide est de 35 % minimum (contre 25 % pour les autres filières).

<b>Taux d'aide de base</b>	<b>35 %</b>
<b>Taux d'aide Jeune Agriculteur (JA)</b>	<b>45 %</b>
<b>Taux d'aide de base pour un projet sur une île</b>	<b>45 %</b>
<b>Taux d'aide Jeune Agriculteur (JA) pour un projet sur une île</b>	<b>55 %</b>

### Les investissements éligibles

Ces investissements devront porter sur la construction, la rénovation, l'adaptation des bâtiments et l'acquisition de matériels et d'équipements.

#### **Seront pris en compte**

- Les bâtiments pour l'extraction, la préparation et le stockage des produits de la ruche ainsi que les bâtiments pour l'élevage du cheptel apicole
- Les aménagements intérieurs de ces bâtiments
- Les équipements pour l'extraction, la préparation et le stockage des produits de la ruche ainsi que les équipements pour l'élevage du cheptel apicole

#### **Ne seront pas pris en compte**

- Les bâtiments et équipements pour la transformation des produits de la ruche
- Les bâtiments et équipements pour l'accueil du public et la vente des produits de la ruche (concernés par un autre dispositif)
- Les bâtiments et équipements pour le stockage du matériel
- Les aménagements pour l'accès aux ruchers (stabilisation des sols et des voies d'accès, aire de retournement)
- Les équipements pour la protection des ruches contre le vol

**Attention** : il ne faut démarrer aucun travaux relatifs au projet, ne signer aucune commande ou devis et ne verser aucun acompte avant l'obtention de l'accusé de réception de dossier complet (dépôt au DDTM, guichet unique). Dès que nous aurons connaissance des informations finales et définitives, une note d'informations vous sera transmise.

## MAEC Apiculture

La mesure « MAE apicole » inscrite en Bretagne dans le cadre de la programmation européenne 2007-2013 est clôturée. 2014 était une année de transition. Les mesures agro-environnementales qui seront applicables pour la période 2015-2020 sont en cours de finalisation, avec la définition d'une nouvelle mesure MAEC « amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité ». Les documents-cadre sont en cours de finalisation au niveau régional.

Les apiculteurs ayant souscrit une MAE sur l'ancienne programmation recevront un courrier de leur DDTM leur précisant la résiliation de leur contrat. Pour bénéficier de cette nouvelle MAEC API, vous devrez alors souscrire un nouveau contrat selon les nouvelles modalités (elles ne sont, pour le moment, pas encore finalisées mais l'inscription Telepac sera ouverte à partir du 27 avril 2015).

La note d'informations concernant cette nouvelle programmation est en annexe.

## Groupe Elevage



Le groupe Elevage va poursuivre ses actions en cette année 2015.

Des tests hygiéniques à l'azote liquide seront réalisés chez les apiculteurs volontaires pour déterminer le caractère hygiénique de certaines de leurs colonies. Ces tests sont la base pour déceler des colonies intéressantes alors n'hésitez pas à contacter l'animateur si vous souhaitez en réaliser sur quelques-unes de vos colonies. A ces tests hygiéniques seront couplés des prélèvements d'abeilles pour réaliser des comptages de varroas phorétiques (varroas présents sur les abeilles). Ces prélèvements

permettront de connaître le taux de croissance journalier de la population de varroa dans la colonie. Ceci pour tenter de mettre en évidence par la suite des populations tolérantes à varroa.

Egalement, comme chaque année, des opérations de fécondations dirigées et instrumentales seront organisées. Cette année, 3 sessions de fécondations dirigées seront organisées sur l'île Callot et une sur l'île de Sein. Une nouvelle station d'amélioration de cheptel verra le jour cette année. Cette station prendra naissance sous peu à La Malhoure (près de Lamballe). Enfin, une ou deux sessions d'inséminations instrumentales auront lieu cette année. Vous trouverez en annexe les modalités et les dates de ces différentes opérations.

**Si vous souhaitez participer à ce groupe, n'hésitez pas à contacter Rémi PADE pour qu'il vous transmette toutes les informations nécessaires.**

**Attention : vous pouvez continuer à envoyer les bons de commandes pour les opérations du groupe Elevage jusqu'au 30 avril 2015. Le bon de commande pour la station La Malhoure se trouve en annexe.**

## Enquête nationale sur les pertes hivernales

### Compte rendu de l'enquête sur les pertes hivernales 2013-2014

Depuis sept ans, l'ITSAP-Institut de l'abeille coordonne, en collaboration avec les associations régionales de développement apicole (ADA) et l'appui du service Biométrie de l'Institut de l'Élevage, une enquête nationale afin de disposer de données fiables et de comprendre les causes des pertes hivernales de colonies en France.

L'année dernière, 19 apiculteurs bretons ont répondu à cette enquête.

Au niveau national, le taux de pertes moyen de l'hiver 2014 est de 15,2 % [14,9 % - 15,5 %]. Ce taux est plus bas que ceux enregistrés en 2013 et en 2012 (respectivement 18,4 % et 17,3 %). Le taux moyen de pertes de ces trois dernières années est nettement inférieur au taux moyen recensé pour la période 2008 – 2011 qui se situait à presque 25 %.

En Bretagne, le taux de pertes moyen est de 14,9 % pour l'hiver 2014. Ce taux de perte a chuté de 25-27 % jusqu'en 2013 à 14,9 % en 2014.

Le compte rendu complet de ces enquêtes est disponible sur le site de l'ITSAP

[http://www.itsap.asso.fr/downloads/2015\\_03\\_10\\_cr\\_pertes\\_hivernales\\_2013-2014\\_vdef.pdf](http://www.itsap.asso.fr/downloads/2015_03_10_cr_pertes_hivernales_2013-2014_vdef.pdf) (rubriques Travaux - Enquêtes sur les pertes hivernales)

#### Lancement de l'enquête sur les pertes hivernales 2014-2015

Comme chaque année, l'ITSAP lance son enquête sur les pertes hivernales. Cette enquête concerne tous les apiculteurs, professionnels, pluriactifs et amateurs. Elle permet de dresser un bilan de l'état du cheptel, des pratiques apicoles et des conditions d'hivernage. Votre mobilisation est importante pour rendre compte de la situation du terrain en Bretagne. Les réponses doivent être transmises pour le 15 mai 2015 au plus tard.

Pour y répondre, deux moyens :

- Formulaire en ligne :  
<http://limesurvey.acta-informatique.fr/index.php/827685/lang-fr>
- Formulaire papier :  
[http://www.itsap.asso.fr/downloads/colossquestionnaire2015-version\\_francaise\\_vdef\\_papier\\_25\\_03\\_2015\\_2.pdf](http://www.itsap.asso.fr/downloads/colossquestionnaire2015-version_francaise_vdef_papier_25_03_2015_2.pdf) (en annexe également)

## *Expérimentations Varroa*

#### Résultats 2014

A l'heure actuelle, nous sommes toujours dans l'attente de l'analyse des données récoltées l'an passé sur le MAQS. Dès réception des résultats, une synthèse vous sera transmise.

#### Programme 2015

La Commission Apiculture du GIE Elevages / ADA Bretagne va poursuivre cette année le partenariat avec l'ITSAP. Les colonies du rucher expérimental seront utilisées pour tester un traitement contre varroa en provenance d'Argentine, l'Aluen CAP. Il s'agit d'une formulation d'acide oxalique à diffusion lente pendant 42 jours (bandelettes de cellulose). 30 colonies seront testées, 15 colonies traitées à l'Aluen CAP et 15 colonies avec Apistan®.

## *Inventaire géographique de la production régionale*

Comme annoncé dans la précédente Lettre aux apiculteurs bretons, une cartographie des exploitations apicoles bretonnes est en train d'être développée par l'animateur apiculture. Cette cartographie représentera un bon moyen de communication et de valorisation de la filière apicole bretonne. Elle permettra à l'animateur de localiser les apiculteurs de la région et de connaître les caractéristiques des exploitations (type de production, cheptel...). Cette localisation permettra la mise en réseau d'apiculteurs développant un même type de production mais également d'organiser pour eux des réunions d'échange et des formations.

**Depuis le lancement de ce questionnaire, seules 4 réponses ont été reçues... Pour mettre en place cette cartographie, merci de répondre au questionnaire à l'adresse suivante :**

[https://docs.google.com/forms/d/1r2pX\\_5oSEDXFOlt85J5o3xf-DSMx8d5OrAnfESTdtC8/viewform?usp=send\\_form](https://docs.google.com/forms/d/1r2pX_5oSEDXFOlt85J5o3xf-DSMx8d5OrAnfESTdtC8/viewform?usp=send_form)

**Vous trouverez également en annexe de cette lettre un exemplaire papier du questionnaire à retourner à Rémi PADE. Merci par avance de vos retours...**

## Projet Sarrasin de Pays



Les expérimentations pour étudier la miellée de sarrasin en Bretagne vont se poursuivre de nouveau. Elles comprendront une phase de comptages d'abeilles sur sarrasin, une étude de la production de nectar de différentes variétés et une analyse de la teneur en sucres de ces différents nectars. Les balances électroniques de la Commission apiculture du GIE Elevages / ADA Bretagne seront installées chez différents apiculteurs pour suivre en temps réel les différentes miellées de sarrasin.

## Des souhaits de formations ?

Vous souhaitez vous perfectionner sur un sujet, une technique de production, d'élevage..., le GIE Elevages / ADA Bretagne se charge d'organiser des formations. **Pour répondre au mieux à vos attentes, envoyez vos souhaits de formation à Rémi PADE.**



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
BRETAGNE

Contact :

Rémi PADE

Tél : 02 23 48 27 42 / Fax : 02 23 48 29 01

E-mail : [remi.pade@bretagne.chambagri.fr](mailto:remi.pade@bretagne.chambagri.fr)

Actions soutenues par :



FranceAgriMer



FEAGA



Région  
BRETAGNE



ÉLEVAGES  
BRETAGNE  
COMMISSION APICULTURE  
ADA BRETAGNE

Rue Maurice Le Lannou  
CS 64240 – 35042 RENNES Cedex  
[www.gie-elevages-bretagne.fr](http://www.gie-elevages-bretagne.fr)





ADA France  
Fédération Nationale  
du Réseau de  
Développement Apicole

# ADA France *infos*

LA LETTRE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT APICOLE

0

Janvier 2015

## Édito

Dominique RONCERAY, Président ADA France

Cher(e)s collègues,

Deux ans d'existence pour ADA France et beaucoup d'entre vous continuent de s'interroger sur notre rôle et nos missions.

Pour rappel, ADA France regroupe et anime au plan national les groupements de développement apicole régionaux et nationaux à vocation professionnelle (ADA, GIE, GPGR, AOC Miel de Corse). Nous sommes le relais national pour le développement de l'apiculture auprès des pouvoirs publics, pour ce qui concerne l'installation, l'accompagnement administratif et technique des apiculteurs, leur formation..., qu'ils soient actifs, nouveaux installés ou porteurs de projets. Nous devons assurer conseil, organisation, harmonisation et parfois médiation pour les missions de développement menées dans les ADA. Nous nous faisons le relais pour faire remonter et présenter dans les instances *ad hoc* les besoins et préoccupations du terrain.

L'ensemble de ces missions nous engage et nous vous devons l'information. C'est pourquoi, ADA France, a décidé de se doter d'outils efficaces de communication pour donner une vitrine au développement apicole.

Toutes nos actions doivent être reconnues, identifiées, afin que chacun d'entre nous se les approprient et les diffusent auprès des adhérents, de nos partenaires et du grand public. Nous devons imprimer et confirmer la marque ADA dans le paysage apicole et agricole français.

C'est pourquoi vous avez entre les mains le "pilote" d'un futur bulletin d'information qui doit s'inscrire dans la panoplie des outils de communication d'ADA France (site internet, plaquette de présentation, compte Facebook...).

Ce numéro met l'accent sur notre actualité du moment : l'interprofession, la réforme du sanitaire, un bref compte-rendu du dernier Comité stratégique apicole et l'agenda. Si les rubriques proposées restent modulables, chaque trimestre vous retrouverez ce qui fait la vie interne du réseau et l'actualité de la filière, les évolutions réglementaires, des explications et retours de réunions nationales, un portraits (salariés, administrateurs, adhérents...). Les objectifs étant de vous proposer une information nationale centralisée, de vous faciliter le travail et vous faire gagner du temps, en vous offrant une information et un outil "clé en mains". Chaque ADA pourra donc reprendre les informations du bulletin d'ADA France et les intégrer à son propre bulletin. Celles qui n'ont pas de bulletin propre pourront utiliser le support ADA France en l'état et l'envoyer à leurs adhérents.

N'hésitez pas à donner votre avis, répondez au questionnaire proposé, exprimez vos attentes et vos suggestions.

Puisqu'il n'est pas encore trop tard, j'en profite donc pour vous souhaiter à toutes et tous une bonne année apicole 2015 !

Amicalement

### SOMMAIRE

Édito.....	1	La réforme du sanitaire .....	5
Interprofession .....	2	En bref .....	7
CSA et Comité apicole.....	4	Agenda .....	8

## Interprofession apicole, le projet avance

**En réponse à une demande qui se fait de plus en plus pressante au sein de la filière, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt accompagne actuellement la remise en fonctionnement d'une interprofession au sein de la filière apicole. Les ADA peuvent jouer un rôle important au sein de cette structure. Zoom et explications sur ce projet.**

### Une interprofession, qu'est-ce que c'est ?

Une interprofession est le regroupement de plusieurs acteurs économiques engagés dans une même filière. Elle est composée de collèges représentant à parts égales l'amont (représentants des producteurs) et l'aval (conditionneurs, transformateurs, distributeurs), conférant ainsi représentativité et parité. La prise de décision, lors de moments majeurs de la vie interprofessionnelle, se fait quant à elle toujours à l'unanimité des collèges. L'interprofession est aussi un lieu de dialogue et de rééquilibrage des rapports entre les acteurs de la filière.

Les missions fixées aux interprofessions sont multiples, vastes et évolutives. Elles dépendent largement de la volonté des professions membres et des problèmes posés aux filières, et sont néanmoins encadrées par le code rural qui fixe huit grands thèmes :

- Connaissance de l'offre et de la demande ;
- Adaptation et régularisation de l'offre ;
- Mise en œuvre, sous le contrôle de l'Etat, de règles de mise en marché, de prix et de conditions de paiement ;

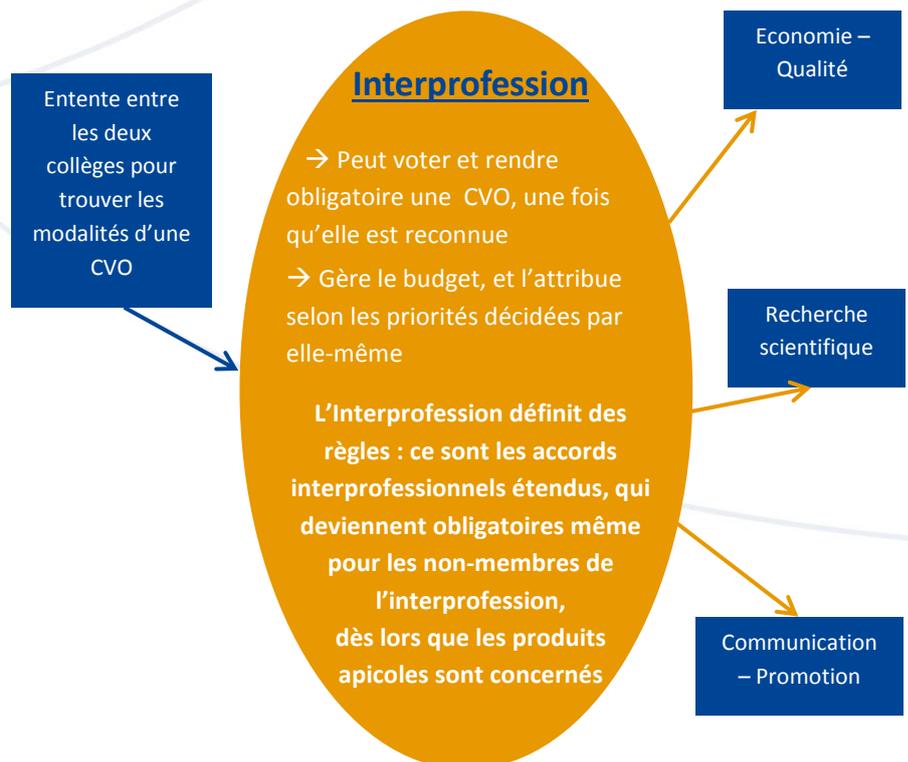
- Qualité des produits : à cet effet, les accords peuvent notamment prévoir l'élaboration et la mise en œuvre de disciplines de qualité et de règles de définition, de conditionnement, de transport et de présentation, si nécessaire jusqu'au stade de la vente au détail des produits ; pour les appellations d'origine contrôlées, ces accords peuvent notamment prévoir la mise en œuvre de procédures de contrôle de la qualité ;
- Relations interprofessionnelles dans le secteur, notamment par l'établissement de normes techniques, de programmes de recherche appliquée, d'expérimentation et de développement et par la réalisation d'investissements dans le cadre de ces programmes ;
- Promotion des produits de la ruche sur les marchés intérieur et extérieur ;
- Démarches collectives des membres de l'interprofession afin de lutter contre les aléas climatiques ;
- Lutte contre les organismes nuisibles (au sens de l'article L.251-3).

### Quelle est la place des ADA dans tout cela ?

Le 11 septembre 2014, le parlement a voté une nouvelle loi d'orientation agricole, qui permet aux ADA de pouvoir participer au collège producteurs d'une interprofession, au même titre que les structures syndicales. Dans la plupart des domaines de compétences des interprofessions, il nous semble que les ADA auraient intérêt à participer aux discussions, à apporter une expertise, à s'assurer que les préconisations, les projets d'accords... etc, soient cohérents avec les pratiques de leurs adhérents, et avec les références techniques et économiques issues des travaux des ADA. Leur rôle au sein de cette interprofession est ainsi essentiel et stratégique.

Afin de distinguer syndicats et autres organisations de producteurs, la future interprofession apicole pourrait avoir un collège producteurs constitué de deux sous-collèges :

- Sous-collège syndical
- Sous-collège associations de producteurs (ADA, GPGR, ODG des signes de qualité,...).



### Quel intérêt pour les apiculteurs de soutenir ce projet ?

Une interprofession permet de mettre en place une CVO (Cotisation Volontaire Obligatoire), due par les apiculteurs et/ou transformateurs, qui permettrait à la filière de financer ou co-financer des projets et ainsi de moins dépendre des fonds publics.

### Concrètement, où en est le projet ?

Les syndicats travaillent actuellement sur une démarche de synthèse pour aboutir à un projet syndical pour l'interprofession. François Gerster a réuni les représentants syndicaux en décembre, afin de leur exposer la demande du Ministre, et d'aider à l'émergence du projet.

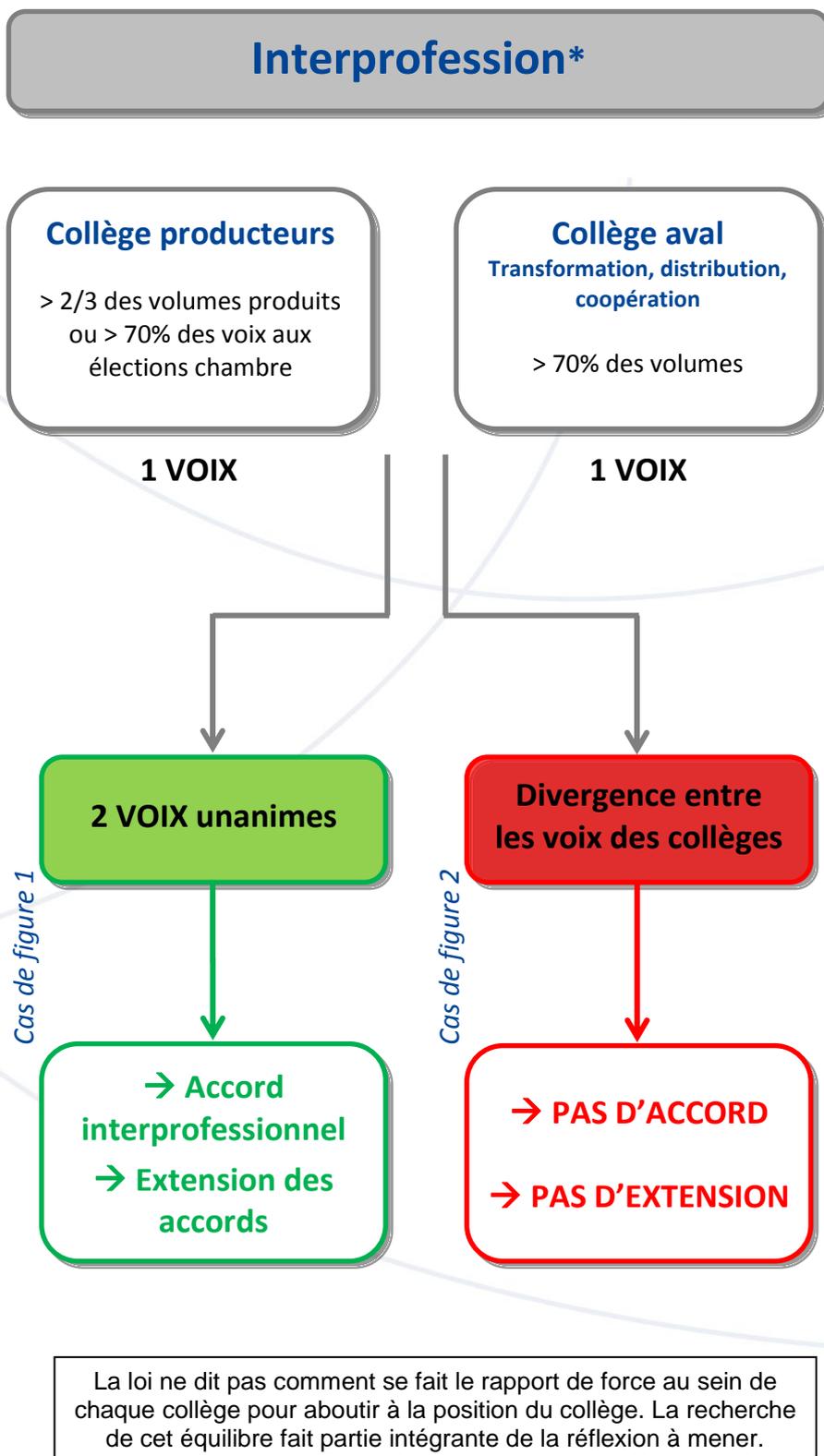
ADA France a envoyé un courrier, fin novembre, aux ADA afin de leur exposer le projet et envisager la création d'une association de préfiguration du collège producteurs. Cette création pourrait avoir lieu à l'occasion des journées de la recherche apicole, début février à Paris (syndicats + groupements de producteurs). L'objectif final étant de mettre en place l'interprofession apicole (amont et aval de la filière).

### Pour en savoir plus...

Pour toute question, vous pouvez adresser un mail à : [contact@adafrance.org](mailto:contact@adafrance.org), ou contacter directement Elodie COLOMBO. Nous tacherons de vous tenir informés en fonction des points d'avancement du projet.

## Conditions des accords interprofessionnels

- Représentativité de chaque collège
- Unanimité des collèges



\*exemple, dans l'hypothèse d'une interprofession composée de 2 collèges.

## Comité stratégique pour l'apiculture & Comité apicole



**Entre comité apicole et comité stratégique pour l'apiculture, la différence est parfois difficile à percevoir. Retour sur ces 2 comités, leur composition et leurs champs d'actions...**

Le comité apicole est constitué des acteurs de la filière qui gèrent le programme apicole européen. Il a mis en place des groupes de travail qui réfléchissent aux différentes questions impactant la filière, telles que : économie de la filière, élevage, formation-installation, pollinisation-ressources, ruchers écoles et santé de l'abeille.

Les membres du comité apicole sont :

- les producteurs (syndicats et ADA)
- le sanitaire (GDS France et FNOSAD)
- l'ITSAP-Institut de l'abeille
- les entreprises de transformation / conditionnement (SFM, FEDAPI)
- l'administration (Ministère de l'agriculture)

Dans le cadre du plan de développement durable de l'apiculture française, le ministre a décidé la création d'un Comité

stratégique pour l'apiculture (CSA). Le but du CSA étant de faire en sorte que les avancées du programme d'actions soient parfaitement transparentes et partagées par tous et que les synergies entre les différents acteurs puissent s'établir. Présidé par l'ancien sénateur Alain Fauconnier, ce comité a été chargé dans un premier temps de définir les enjeux et les objectifs de la filière et de déterminer les axes de développement de l'apiculture française pour les dix ans à venir. Il est maintenant chargé de suivre l'avancée du Plan de développement durable de l'apiculture.

Sa composition est répartie comme suit :

- les membres du comité apicole
- des parlementaires
- l'association des Régions de France
- l'assemblée des départements de France
- l'INRA
- l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)
- un représentant des consommateurs
- un représentant des associations de défense de l'environnement
- un représentant des entreprises de distribution
- un représentant des entreprises de semences
- le ministère de l'économie et des finances
- le ministère de l'écologie

**ADA France est présente à ces deux comités en tant que tête de réseau des ADA.**

## Comité stratégique pour l'apiculture du 18/12/14

Le 18 décembre 2014, s'est tenu le dernier CSA. Les principaux points abordés lors de cette réunion étaient : le projet APIALERTE, les travaux de la Pesticide Task Force, une étude comparative sur les politiques apicoles européennes 2014-2016 et *Aethina tumida*.

APIALERTE : il s'agit d'un outil de biosurveillance de l'environnement grâce à l'abeille. APIALERTE permet d'avoir un suivi en temps réel de l'activité de colonies d'abeilles. Les données enregistrées par ces ruches équipées, couplées aux données environnementales relevées, génèrent des alertes lorsque l'activité de la colonie devient anormale. Ces alertes permettent de mettre en place un plan d'actions afin d'éviter une contamination de l'environnement. Ce système est actuellement à l'état expérimental et a été présenté au CSA après 1 an et demi de test. Le projet devrait prochainement être commercialisé. Pour plus d'informations, connectez-vous sur [www.apilab.fr/surveillance](http://www.apilab.fr/surveillance)

Travaux de la Pesticide Task Force : le Dr Jean-Marc Bonmatin, chargé de recherche au Centre de biophysique moléculaire du CNRS à Orléans, est spécialiste de l'action des neurotoxiques chez les insectes et plus particulièrement chez les abeilles. Devant le CSA, il a exposé les risques liés aux néonicotinoïdes. Suite aux échanges ayant suivi l'intervention du Dr Bonmatin, la filière demande expressément que des mesures soient prises.

Aethina tumida : M. Fayçal Meziani (DGAL) a fait un point sur la situation au 12 décembre 2014.

60 ruchers ont été touchés depuis la première détection du petit coléoptère des ruches de Calabre. Ces ruchers sont situés en Calabre et en Sicile. M. Meziani a rappelé les actions entreprises en termes de prévention et les travaux en cours.

→ Retrouvez l'intégralité des présentations du Dr Bonmatin et M. Meziani sur simple demande à : [contact@adafrance.org](mailto:contact@adafrance.org) ou 01.40.04.50.59

Etude comparative sur les politiques apicoles européennes 2014-2016 : cette étude est réalisée dans le cadre d'un stage Erasmus, par une stagiaire finlandaise. Les programmes nationaux de 9 pays européens, dont la France, sont comparés dans les travaux qu'elle a présentés. Les données chiffrées sont pour l'instant confidentielles mais on peut retenir que contrairement à la France, certains pays misent sur le

préventif plutôt que sur le curatif (plus d'aide au conseil et à la recherche, et moins d'aides directes aux apiculteurs comme le renouvellement du cheptel, par exemple).

**Le prochain comité stratégique pour l'apiculture aura lieu le 17 mars 2015.**

## Sanitaire

### La réforme du sanitaire

**Suite aux Etats généraux du sanitaire, qui se sont tenus en 2012, une nouvelle gouvernance sanitaire se met en place, pour toutes les filières. L'apiculture n'y fait pas exception, et c'est tout un paysage familial aux apiculteurs qui se trouve bouleversé par cette réforme.**

Dans chaque région, des OVS (organismes à vocation sanitaire) "animal" ont été reconnus par l'Etat, pour mettre en œuvre la politique sanitaire en élevage. Ces organismes doivent gérer le sanitaire de toutes les filières d'élevage, y compris l'apiculture. L'Etat encourage la mise en place de sections apicoles dans les OVS, par la possible attribution d'une subvention pour la conduite d'un projet de lutte collective contre varroa par ces sections apicoles. Dès 2014, deux régions (Bretagne et Centre) ont mis en place des sections apicoles opérationnelles et ont commencé à bénéficier de ces

aides financières pour déployer le plan varroa sur leur territoire. Dans plusieurs autres régions, les sections apicoles sont en place, et les plans varroa en attente des réponses des financeurs pour démarrer concrètement en 2015. Les ADA sont présentes au sein des sections apicoles, aux côtés des GDSA et sections apicoles des GDS. Cette présence est importante, car les ADA participent ainsi aux discussions de la section apicole et à la mise en œuvre de la politique sanitaire régionale. Elles veillent en outre à ce que les actions

des OVS soient cohérentes avec les actions techniques et expérimentales des ADA, et à ce qu'elles correspondent bien aux besoins des apiculteurs professionnels, souvent peu impliqués dans les GDSA et sections apicoles des GDS. Attention : même s'il n'y a pas de section apicole constituée dans un OVS, celui-ci peut être mandaté par l'Etat pour appliquer une politique sanitaire en apiculture, et ce en l'absence de professionnels de la filière en son sein !



Crédit photo : PATRICE LATRON PHOTOGRAPHE

## Interview de Quentin BICEGO, Technicien OVS dans la région Centre



Ingénieur agronome de 28 ans diplômé d'AgroCampus Ouest spécialisé en Protection des Plantes et Environnement. Intrigué par le monde des insectes c'est tout naturellement qu'il s'est dirigé vers l'apiculture, à la croisée de l'agronomie et de l'entomologie. Plusieurs expériences avec les pollinisateurs dont une étude en Nouvelle-Zélande sur l'impact de varroa et un stage dans un élevage de bourdons en Bretagne.

Nous l'avons rencontré...

### **Quelle est votre fonction actuelle et comment s'est passée votre prise de poste ?**

Recruté en juillet 2014 par GDS Centre, le technicien sanitaire apicole régional correspond au poste apicole défini par l'Etat dans les OVS. Ma prise de poste a été encadrée par des rencontres sur le terrain avec les principaux apiculteurs engagés dans les démarches de la section apicole de GDS Centre. Je suis actuellement une formation à l'école vétérinaire de Nantes afin de parfaire mes compétences dans le domaine du sanitaire apicole.

### **Quelles sont vos missions ?**

Plusieurs missions sont attribuées à mon poste, déclinées notamment dans le plan régional de lutte contre varroa :

- Animer de manière générale la filière apicole en région Centre sur la thématique du sanitaire (réunions, groupes de travail, formations, conférences,...) ;

- Organiser les campagnes de communication (sensibilisation

à la déclaration, plan de prophylaxie varroa, prévention et surveillance des dangers sanitaires, ...)

- Effectuer une veille scientifique et diffuser l'information ;

- Acquérir et analyser un maximum de données régionales ;

- Développer un partenariat technique pour la réalisation d'essais techniques ;

- Coordonner et améliorer le réseau de responsables sanitaires ;

- Répondre aux demandes particulières des apiculteurs adhérents à GDS Centre.

### **Avez-vous une anecdote à nous raconter ?**

J'ai eu la surprise et le plaisir de recevoir par la poste des pots de miel d'apiculteurs satisfaits !

### **Et pour finir ?**

En région Centre, l'ADAPIC fait partie des administrateurs de la section apicole de GDS Centre. Ainsi, je travaille et j'échange régulièrement avec les techniciennes de l'ADAPIC. Nos missions sont complémentaires.

## Une transition des agents sanitaires apicoles (ASA) vers des techniciens sanitaires apicoles (TSA)

L'article 47 de la loi d'avenir pour l'agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014 modifie l'article L.243-3 du Code rural et de la pêche maritime. Il supprime les agents spécialisés en pathologie apicoles et crée les Techniciens sanitaires apicoles :

L.243-3-13 : "Les techniciens sanitaires apicoles, justifiant de compétences adaptées définies par décret, intervenant sous l'autorité et la responsabilité d'un vétérinaire pour des actes précisés par arrêté".

Formellement, les ASA n'existent donc plus depuis le 14 octobre 2014. Pour autant, les TSA ne sont pas encore en place. La loi prévoit que les anciens ASA sont réputés avoir les compétences requises pour être TSA pour les deux prochaines années. Pour exercer en tant que TSA, un ancien ASA devra néanmoins trouver un vétérinaire compétent en apiculture qui acceptera de contractualiser avec lui, car le TSA doit agir sous l'autorité et la responsabilité d'un vétérinaire. Il reste ainsi du travail au niveau national pour rendre cette réforme opérationnelle. Voici les objectifs des prochaines réunions prévues, avec les syndicats apicoles, l'administration, les vétérinaires et les organisations sanitaires apicoles :

- Définir les actes réalisables par les TSA ;

- Mettre en contact les anciens ASA qui le souhaitent avec des vétérinaires susceptibles de travailler avec eux ;

- S'entendre sur les compétences attendues des futurs TSA, et les modes de formations envisagés ;

- Concevoir un fonctionnement vétérinaire-TSA-apiculteur cohérent, qui permette à tous les apiculteurs de bénéficier du service sanitaire, à un prix acceptable ;

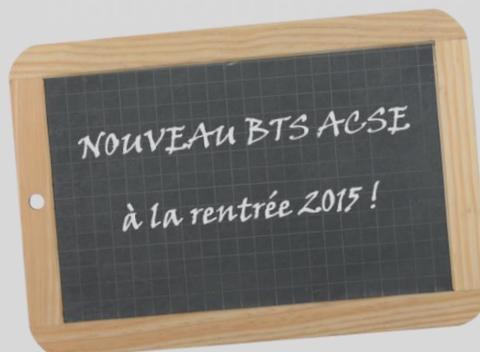
- S'assurer que les décisions prises permettront à terme une couverture suffisante en TSA et vétérinaires apicoles sur tout le territoire.

### La Journée nationale du développement apicole

Chaque année, ADA France organise une journée nationale dédiée au développement de l'apiculture. Cet événement sillonne la France et s'installe à chaque édition dans une région différente. Il est ouvert à tous les publics : apiculteurs, agriculteurs, techniciens... Ce rendez-vous apicole traite de thèmes qui sont au cœur des préoccupations des professionnels, tels que l'aide à l'installation des nouveaux apiculteurs, développement des exploitations apicoles... Cette journée est ponctuée d'interventions de spécialistes, de témoignages, de tables rondes et d'échanges entre professionnels. C'est aussi l'occasion de faire le point sur l'actualité apicole.

Cette année, le thème de la journée était : Appréhender les ressources mellifères aujourd'hui pour une meilleure apiculture demain. Elle a eu lieu le mercredi 21 janvier 2015 à Fabrègues, où plus de 140 personnes étaient attendues.

**Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la 3ème édition de la Journée nationale du développement apicole en Janvier 2016 !**



Quatre établissements s'organisent aujourd'hui afin de proposer le BTS ACSE orientation apiculture dès la rentrée de septembre 2015.

Les 4 établissements offrent une diversité de typologies qui doit permettre de couvrir les différents types d'apiculture :

- EPL - La Côte Saint André (38) temps plein
- EPL- Toulouse Auzeville (31) temps plein
- EPL- Marvejols (48) alternance
- MFR – Les Herbiers alternance

**Inscriptions jusqu'au 20 mars sur le site des admissions post-bac (APB) !**



### Votre avis nous intéresse !

ADA France travaille sur la mise en place de son bulletin d'information, dont vous lisez le numéro 0. Afin de pouvoir répondre au mieux à vos attentes et adapter cet outil à vos besoins, un questionnaire vous est proposé.

Pour y répondre, deux solutions :

- Répondre au questionnaire en ligne sur :  
<http://fr.ze-questionnaire.com/repondre.php?s=26467&d=SP6913cKmTnw>
- Répondre au questionnaire papier ci-joint

Réponses attendues pour le 27 février 2015 au plus tard.

**N'attendez plus, et répondez au questionnaire au plus vite !**



A vos agendas ! Voici les dates à retenir du 1<sup>er</sup> semestre 2015 :

## Janvier

**27 janvier 2015** Journée technique élevage et sélection ADARA et ITSAP-Institut de l'abeille  
Informations sur [www.itsap.asso.fr/asso/evenements](http://www.itsap.asso.fr/asso/evenements)

## Février

**4 et 5 février 2015** 3e Journées de la recherche apicole organisées par l'ITSAP-Institut de l'abeille  
Informations sur [www.itsap.asso.fr/asso/evenements](http://www.itsap.asso.fr/asso/evenements)

**10 février 2015** Réunion sur les aides en apiculture au Ministère de l'agriculture

**18 février 2015** Le Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE) organise une réunion de réflexion sur l'opportunité de créer une section spécialisée "apiculture".  
Lieu : Maison Nationale des Eleveurs (Paris 12<sup>ème</sup>)

## Mars

**11 mars 2015** Réunion sur la mise en place du BTS ACSE Option "apiculture"  
Lieu : Ministère de l'agriculture

**17 mars 2015** Comité stratégique pour l'apiculture

**23 mars 2015** Comité apicole

ADA France – Fédération Nationale du Développement apicole  
149 rue de Bercy  
75595 Paris Cedex 12  
Tél : 01 40 04 50 59 – Fax : 01 40 04 51 48 – Mail : [contact@adafrance.org](mailto:contact@adafrance.org)

Directeur de la publication : Dominique RONCERAY  
Rédactrices en chef : Elodie COLOMBO, Marisa DE OLIVEIRA

Ont participé à ce numéro : Quentin BICEGO, Elodie COLOMBO, Marisa DE OLIVEIRA, Anne KNEUR-DIDIER, Eric LELONG, Sonia MARTARESCHE, Dominique RONCERAY

  
FranceAgriMer



La responsabilité de FranceAgriMer ne saurait être engagée

## **Menace d'introduction du petit coléoptère des ruches, *Aethina tumida*, en France :**

### **Appel à la responsabilité de chacun !**

Les apiculteurs de la Calabre et de la Sicile ont dû faire face depuis le mois de septembre 2014 à une dure épreuve, après la découverte d'un foyer d'infestation par le petit coléoptère des ruches, *Aethina tumida*, dans des nuclei situés dans une province côtière de Calabre. Une mobilisation considérable des apiculteurs et des services vétérinaires italiens a été requise pour tenter d'éradiquer le ravageur avant qu'il ne s'installe de manière durable sur le sol italien et en Europe. Plus de 1000 ruchers ont été visités dans la zone de protection mais aussi dans la zone de surveillance et même au-delà. Chaque fois que la présence du petit coléoptère était avérée dans au moins une colonie, le rucher a été totalement détruit et le sol a été traité lorsque des larves de coléoptères ont été observées dans les colonies. Le dernier bilan officiel du 16 mars 2015 fait état de 61 foyers identifiés (dont un en Sicile qui correspond à un apiculteur ayant ramené des colonies de Calabre). Les visites sont actuellement ralenties en raison des conditions hivernales.

L'enquête épidémiologique est en cours pour déterminer l'origine de l'introduction du petit coléoptère en Calabre.

**Etant donné l'importance des mouvements et des échanges apicoles entre l'Italie et les autres pays européens, dont la France, et l'impossibilité de connaître la date d'arrivée du petit coléoptère sur le sol italien, il est à craindre que des apiculteurs aient pu, sans le savoir, l'introduire sur notre territoire :**

- **à la suite de transhumance dans le Sud de l'Italie ;**
- **à l'occasion d'importation d'abeilles (reines, essaims, paquets d'abeilles) ;**
- **à l'occasion d'achat de matériel apicole en provenance directe ou indirecte du Sud de l'Italie.**

Afin d'avoir les meilleures chances d'éradiquer toute infestation, il est indispensable de pouvoir effectuer des visites de dépistage le plus précocement possible, c'est à dire dès que les conditions météorologiques le permettront.

**Il est donc rappelé à tous les apiculteurs qui se sont trouvés dans une des situations citées plus haut, entre mars et décembre 2014, et qui, pour diverses raisons, n'ont pas suivi les obligations réglementaires de déclaration de transhumance ou d'importation, de se signaler auprès de leur DD(CS)PP afin que le risque puisse être évalué et que la visite éventuelle de leur rucher puisse être organisée. Masquer la situation expose à des risques de poursuites pénales.**

**Il est primordial de faire preuve de responsabilité et de sens civique, pour ne pas mettre en danger, plus qu'elle ne l'est déjà, la santé des abeilles, en facilitant l'installation irréversible d'*Aethina tumida* sur notre territoire, actuellement indemne.**

Les conséquences sanitaires et économiques peuvent se révéler importantes en cas d'introduction en France du petit coléoptère des ruches qui est un Danger Sanitaire de 1<sup>ère</sup> catégorie.

L'enjeu est donc crucial : une détection précoce est le meilleur atout pour une éradication.



## Mesure Agro-Environnementale et Climatique « Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité »

Note d'information  
Avril 2015

### 1. Contexte

La mesure « MAE apicole » qui était inscrite en Bretagne dans la programmation sur la période 2007-2013 est clôturée. 2014 était une année de transition. Les mesures agro-environnementales qui seront applicables pour la période 2015-2020 sont en cours de finalisation, avec la définition d'une nouvelle mesure MAEC « amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité ». Les documents-cadre sont en cours de finalisation au niveau régional

**Les apiculteurs ayant souscrit une MAE sur l'ancienne programmation recevront un courrier de leur DDTM leur précisant la résiliation de leur contrat.** Pour bénéficier de cette nouvelle MAEC API, vous devrez alors **souscrire un nouveau contrat** selon les nouvelles modalités (elles ne sont, pour le moment, pas encore claires mais l'inscription Telepac sera ouverte **à partir du 27 avril 2015**).

### 2. Description de la MAEC « Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles »

#### 1- Objectifs

Le cahier des charges porte sur la modification des pratiques apicoles pour mieux mettre cette activité au service de la biodiversité.

Notamment, une partie des ruchers doit être placée dans des zones dites «intéressantes pour la biodiversité». Ces zones doivent être définies au niveau régional.

#### 2- Exploitations éligibles

La mesure est proposée selon les modalités définies au niveau national (critères d'éligibilité et contenu du cahier des charges de la mesure).

- La mesure est ouverte sur l'ensemble du territoire de la région. Les exploitations ayant leur siège en Bretagne sont donc potentiellement éligibles.
- Elle concerne l'ensemble des exploitations agricoles ayant un atelier apicole.
- Le demandeur doit détenir au minimum 72 colonies.

#### 3- Coûts éligibles et montants d'aide

La MAEC permet de prendre en charge des coûts supplémentaires et pertes de revenus sur une période de 5 ans, résultant des engagements pris : pratiques qui vont au-delà des obligations légales, et au-delà d'autres éléments tels que les pratiques agricoles habituelles locales de la région, pour faire évoluer ou maintenir des pratiques apicoles afin de mieux mettre cette activité au service de la biodiversité.

Le paiement est versé annuellement sous forme de subventions pour indemniser des surcoûts et manques à gagner engendrés par la mise en œuvre des pratiques :

- **L'engagement porte sur une durée de 5 ans.**
- **Le montant de l'aide est de 21€ / colonie / an.**
- Un plafond existait dans l'ancienne programmation (7600 € par exploitation). **Pour cette nouvelle programmation, il n'y a plus de plafond.**

#### **4- Conditions à respecter**

L'apiculteur doit respecter les engagements suivants :

- Engager un **nombre minimal de 72 colonies**,
- Respecter un **nombre minimal de 24 colonies par emplacement**,
- Avoir un emplacement supplémentaire par tranche de 24 colonies, soit respecter la répartition suivante :
  - Avoir 3 emplacements entre 72 et 95 colonies engagées
  - Avoir 4 emplacements entre 96 et 119 colonies engagées
  - Avoir 5 emplacements entre 120 et 143 colonies engagées
  - ...
- Situer **un emplacement sur 4 engagés dans une zone intéressante au titre de la biodiversité** (ce zonage est en cours de finalisation en Bretagne),
- Respecter une **distance minimale de 1 km entre deux emplacements** (distance choisie au niveau Bretagne de par la présence de nombreuses zones bocagères...cette distance est fixée à 2.5 km au niveau national),
- Respecter un **temps minimum de présence des colonies de 3 semaines par emplacement (entre les mois d'avril et octobre)**,
- **Détention en permanence d'un nombre de colonies au moins égal au nombre de colonies engagées.** En cas de pertes, sous réserve d'un accord préalable, l'apiculteur dispose d'un délai de 2 mois maximum pour reconstituer son cheptel et respecter ses engagements (revenir au nombre de colonies engagées) au plus tard au 15 mai,
- **Enregistrement des emplacements des colonies engagées** (registre d'élevage...),
- Les **emplacements** peuvent être des **ruchers sédentaires ou transhumants**,
- Seules les colonies pour la production de miel sont éligibles, les sélectionneurs de reines ne le sont pas.

Nous vous tiendrons informer de l'avancée de la MAEC API dès réception de nouvelles informations.

## Groupe Elevage : programme d'actions 2015

### **Note d'explication pour les documents joints**

Cela vous permet de programmer vos opérations selon vos choix (fécondation dirigée ou insémination des reines)



**Nouveauté en 2015** : création d'une station d'amélioration de cheptel à La Malhore (proche de Lamballe). Cette station permettra la réception de nucléi pour la fécondation de vos reines. La majorité des colonies présentes dans cette zone sont de la lignée 12 (RH). Les dates de dépôt des nucléi vous seront communiquées dès que possible.

### **1- Programme des opérations de fécondation dirigée et insémination**

#### **a. Fécondations dirigées** (3 semaines de présence)

1. Callot le 21 mai (lignée 29) : NB596(PP)
2. Callot le 12 juin (lignée 29) : NB596(PP)
3. Callot le 6 juillet (lignée 29) : NB596(PP)
4. Sein le 9 juin (lignée 56) : NB66J(PCh)

#### **b. Station d'amélioration**

1. La Malhore (plusieurs dates à prévoir en fonction du début de l'élevage des mâles de la descendance de la lignée 12(RH)).

#### **c. Insémination**

1. 2 jours : à Chantepie les 6 et 7 juin (lignée 35) : NB2J(GP), (lignée 56) : NB66J(PCh), (lignée 56) : NB127(PCh) (lignée 22) : descendance lignée 12(RH), Mix de sperme
2. 2 jours : à Chantepie les 11 et 12 juillet (lignée 35) : NB2J(GP), (lignée 56) : NB66J(PCh), (lignée 56) : NB127(PCh) (lignée 22) : descendance lignée 12(RH), Mix de sperme

### **2- Tarif bon de commande et règlement**

#### **a. Tarif**

1. Callot et La Malhore : 8 € / reine
2. Sein : 12 € / reine
3. Insémination artificielle : 20 € / reine

#### **b. Bon de commande et règlement**

Vous trouverez ci joint le bon de commande, à renvoyer au GIE avant **le 16 avril 2015** avec le règlement (le chèque sera encaissé dès réception). Nous demandons une réponse rapide car les premiers élevages de mâles démarrent dès le début du mois d'avril).

### **3- Calendrier**

Dans ce fichier PDF, vous avez 6 couleurs différentes pour les opérations que nous avons prévues ensemble le 23 mars à Loudéac ; cela permet de programmer vos opérations :

- a. fécondation dirigée sur Callot C1 (rdv le jeudi 21 juin) couleur : jaune

- b. fécondation dirigée sur Callot C2 (rdv le vendredi 12 juin) couleur : vert
- c. fécondation dirigée sur Callot C3 (rdv le lundi 6 juillet) couleur : orange
- d. fécondation dirigée sur Sein (embarquement le mardi 9 juin) couleur : rouge
- e. insémination artificielle (6 et 7 juin) couleur : bleu
- f. insémination artificielle (11 et 12 juillet) couleur : gris

Pour La Malhoure, un planning sera proposé dès le début de l'élevage des mâles sur la zone.

#### 4- Elevage de mâles 2014

Voici le tableau de synthèse des élevages de mâles pour la saison 2015. Afin de sécuriser nos actions, il nous faut une ruchette à mâles (RAM) pour environ 20 reines

	<b>Ponte + élevage</b>
<b>Sessions Callot 1-2-3</b> (lignée 29) : NB596(PP)	Pascal Prigent
<b>Session Sein</b> (lignée 56) : NB66J(PCh)	Patrice Charron
<b>Sessions La Malhoure</b> (lignée 22) : descendance lignée 12(RH)	Robert Honneur
<b>Sessions Inséminations 1-2</b> Lignée 56 : NB66J(PCh) Lignée 56 : NB127(PCh)	Patrice Charron Patrice Charron
Lignée 35 : NB2J(GP)	Guillaume Poulingue
Lignée 22 : descendance lignée 12(RH)	Robert Honneur

#### 5- Evaluation des colonies

Nous proposerons 1 ou 2 rencontres aux apiculteurs sur l'évaluation des colonies, la réalisation de nuclei et vous pourrez réaliser des greffages.

Les dates et lieux seront précisés ultérieurement.

#### 6- Recommandations

- Prévoir la construction des cadres à mâles assez tôt en saison.
- Introduire les cadres à mâles 2 ou 3 jours avant la date de ponte souhaitée.
- Insémination : nous élaborerons ensemble l'ordre de passages pour les inséminations des 6-7 juin et 11-12 juillet, vous devrez prévoir les naissances des reines selon l'ordre d'insémination prévu (ex : naissance le 29 mai pour une insémination le 6 juin...).
- Pour Callot : mettre CAM dans les RAM tous les 15 jours environ, vérifier la ponte et stimuler la colonie (pâte protéinée)
- Pour Sein :
  - o Prévoir la nourriture dans un nourrisseur cadre (candi + pâte protéinée)

**FECONDATIONS DIRIGÉES  
ET INSEMINATIONS DE REINES**

**BON DE COMMANDE ET RÈGLEMENT**

**A renvoyer avec votre règlement avant le 16 avril 2015**

**(le chèque sera encaissé dès réception)**

**Par courrier ► Au GIE Elevages de Bretagne**

rue Maurice-Le-Lannou - CS 64240 - 35042 RENNES Cedex

NOM et Prénom : ..... ☎ : 02 .....

ADRESSE : ..... : Portable : 06 .....

<i>Lieu</i>	<i>Nombre de reines</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Callot C1 le 21 mai (lignée 29 : NB596(PP))		8 €	
Callot C2 le 12 juin (lignée 29 : NB596(PP))		8 €	
Callot C3 le 6 juillet (lignée 29 : NB596(PP))		8 €	
Sein S1 le 9 juin (lignée 56 : NB66J(PCh))		12 €	
La Malheure ( <b>dates à préciser</b> )		8 €	
Insémination 6-7 juin (lignée 35 : NB2J(GP))		20 €	
Insémination 6-7 juin (lignée 56 : NB66J(PCh))		20 €	
Insémination 6-7 juin (lignée 56 : NB127(PCh))		20 €	
Insémination 6-7 juin (lignée 22 : descendance Lignée 12 (RH))		20 €	
Insémination 6-7 juin Mix de sperme		20 €	
Insémination 11-12 juillet (lignée 35 : NB2J(GP))		20 €	
Insémination 11-12 juillet (lignée 56 : NB66J(PCh))		20 €	
Insémination 11-12 juillet (lignée 56 : NB127(PCh))		20 €	
Insémination 11-12 juillet (lignée 22 : descendance Lignée 12 (RH))		20 €	
Insémination 11-12 juillet Mix de sperme		20 €	
<b>Les sessions se dérouleront sous réserve de participants. La deuxième période d'insémination sera sous réserve de mâles et de participants.</b>		TOTAL	

**Exemplaire à conserver**

**FECONDATIONS DIRIGÉES  
ET INSEMINATIONS DE REINES**

**BON DE COMMANDE ET RÈGLEMENT**

**A renvoyer avec votre règlement avant le 16 avril 2015**

**(le chèque sera encaissé dès réception)**

**Par courrier ► Au GIE Elevages de Bretagne**

rue Maurice-Le-Lannou - CS 64240 - 35042 RENNES Cedex

NOM et Prénom : ..... ☎ : 02 .....

ADRESSE : ..... : Portable : 06 .....

<i>Lieu</i>	<i>Nombre de reines</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Callot C1 le 21 mai (lignée 29 : NB596(PP))		8 €	
Callot C2 le 12 juin (lignée 29 : NB596(PP))		8 €	
Callot C3 le 6 juillet (lignée 29 : NB596(PP))		8 €	
Sein S1 le 9 juin (lignée 56 : NB66J(PCh))		12 €	
La Malhoure ( <b>dates à préciser</b> )		8 €	
Insémination 6-7 juin (lignée 35 : NB2J(GP))		20 €	
Insémination 6-7 juin (lignée 56 : NB66J(PCh))		20 €	
Insémination 6-7 juin (lignée 56 : NB127(PCh))		20 €	
Insémination 6-7 juin (lignée 22 : descendance Lignée 12 (RH))		20 €	
Insémination 6-7 juin Mix de sperme		20 €	
Insémination 11-12 juillet (lignée 35 : NB2J(GP))		20 €	
Insémination 11-12 juillet (lignée 56 : NB66J(PCh))		20 €	
Insémination 11-12 juillet (lignée 56 : NB127(PCh))		20 €	
Insémination 11-12 juillet (lignée 22 : descendance Lignée 12 (RH))		20 €	
Insémination 11-12 juillet Mix de sperme		20 €	
<b>Les sessions se dérouleront sous réserve de participants. La deuxième période d'insémination sera sous réserve de mâles et de participants.</b>		TOTAL	

**Exemplaire à renvoyer au GIE**

**FECONDATIONS DIRIGÉES  
STATION LA MALHOURS**

**BON DE COMMANDE ET RÈGLEMENT**

**A renvoyer avec votre règlement avant le 30 avril 2015**

**(le chèque sera encaissé dès réception)**

**Par courrier ► Au GIE Elevages de Bretagne  
rue Maurice-Le-Lannou - CS 64240 - 35042 RENNES Cedex**

**Localisation Station La Malhours :**

**Les Pendants, près Le Château Gaillard**

**22640 LA MALHOURS**

Horaires de dépôts et retraits des nucléi, de 7h30 à 10h00 (contacter l'animateur en cas d'empêchements).

NOM et Prénom : ..... ☎ : 02 .....

ADRESSE : ..... : Portable : 06 .....

<i>Lieu</i>	<i>Nombre de reines</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
La Malhours 1 (jeudi 7 mai 2015)		8 €	
La Malhours 2 (jeudi 14 mai 2015)		8 €	
La Malhours 3 (jeudi 21 mai 2015)		8 €	
La Malhours 4 (jeudi 28 mai 2015)		8 €	
La Malhours 5 (jeudi 4 juin 2015)		8 €	
La Malhours 6 (vendredi 12 juin 2015)		8 €	
La Malhours 7 (jeudi 18 juin 2015)		8 €	
La Malhours 8 (jeudi 25 juin 2015)		8 €	
La Malhours 9 (lundi 6 juillet 2015)		8 €	
		TOTAL	

**Exemplaire à conserver**

**FECONDATIONS DIRIGÉES  
STATION LA MALHOURE**

-----

**BON DE COMMANDE ET RÈGLEMENT**

**A renvoyer avec votre règlement avant le 30 avril 2015  
(le chèque sera encaissé dès réception)**  
**Par courrier ►** Au GIE Elevages de Bretagne  
rue Maurice-Le-Lannou - CS 64240 - 35042 RENNES Cedex

**Localisation Station La Malhoure :**  
**Les Pendants, près Le Château Gaillard**  
**22640 LA MALHOURE**

Horaires de dépôts et retraits des nucléi, de 7h30 à 10h00 (contacter l'animateur en cas d'empêchements).

NOM et Prénom : ..... ☎ : 02 .....  
ADRESSE : ..... : Portable : 06 .....

<i>Lieu</i>	<i>Nombre de reines</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
La Malhoure 1 (jeudi 7 mai 2015)		8 €	
La Malhoure 2 (jeudi 14 mai 2015)		8 €	
La Malhoure 3 (jeudi 21 mai 2015)		8 €	
La Malhoure 4 (jeudi 28 mai 2015)		8 €	
La Malhoure 5 (jeudi 4 juin 2015)		8 €	
La Malhoure 6 (vendredi 12 juin 2015)		8 €	
La Malhoure 7 (jeudi 18 juin 2015)		8 €	
La Malhoure 8 (jeudi 25 juin 2015)		8 €	
La Malhoure 9 (lundi 6 juillet 2015)		8 €	
		TOTAL	

**Exemplaire à renvoyer au GIE**

# Caractéristiques des lignées pour les fécondations dirigées et Inséminations artificielles 2015

## **NB596(PP)**

Mère : NB66(PCh)

Père : inconnu

Fécondation : naturelle (2013)

Test hygiénique : 100 % en 27 h

Caractéristiques	Notation	Signification
Douceur	4	Quelques abeilles colent, un peu de fumée, pas de piqûre
Tenue au cadre	3	Abeilles courent sur le cadre, reine difficile à trouver
Tendance à l'essaimage	4	Des ébauches, quelques cellules pondues parfois mais pas de cellule operculée
Etat de la colonie à la visite de printemps	4	Hivernage correct, état du couvain et des réserves correct
Etat sanitaire	5	Aucun problème
Production	4	Supérieure à la moyenne du rucher

## **NB66J(PCh)**

Mère : NB155V(PCh) : NB81R(PCh) x NB12(RH)

Père : inconnu

Fécondation : naturelle

Test hygiénique : 84 % en 24 h

Caractéristiques	Notation	Signification
Douceur	3	Au moins une piqûre, fumée
Tenue au cadre	3	Abeilles courent sur le cadre, reine difficile à trouver
Tendance à l'essaimage	3	Suppression de cellules operculées 1 à 2 fois puis calme
Etat de la colonie à la visite de printemps	5	Hiverne sans problème, état du couvain et des réserves bon
Etat sanitaire	5	Aucun problème
Production	4	Supérieure à la moyenne du rucher

## **Descendance lignée 12 (RH)**

Mère : NB12(RH)

Père : inconnu

Fécondation : naturelle (La Malhoure)

Test hygiénique : 100 % en 24 h

Caractéristiques	Notation	Signification
Douceur	4	Quelques abeilles volent, un peu de fumée, pas de piqûre
Tenue au cadre	5	Très bonne tenue au cadre, très calme, recherche de la reine facile
Tendance à l'essaimage	4	Des ébauches, quelques cellules pondues parfois mais pas de cellule operculée

Etat de la colonie à la visite de printemps	5	Hiverne sans problème, état du couvain et des réserves bon
Etat sanitaire	5	Aucun problème
Production		

### **Descendance NB2J(GP)**

Mère : NB12(RH)

Père : NB220V(PP)

Fécondation : artificielle 2012

Test hygiénique : 90 % en 24 h

Caractéristiques	Notation	Signification
Douceur	4	Quelques abeilles volent, un peu de fumée, pas de piqûre
Tenue au cadre	4	Bonne tenue au cadre, quelques abeilles volent, reine un peu excitée
Tendance à l'essaimage	3	Suppression de cellules operculées 1 à 2 fois puis calme
Etat de la colonie à la visite de printemps	5	Hiverne sans problème, état du couvain et des réserves bon
Etat sanitaire	5	Aucun problème
Production	4	Supérieure à la moyenne du rucher

### **NB127(PCh)**

Mère : inconnue

Père : inconnu

Fécondation : naturelle

Test hygiénique : 94 % en 24 h

Caractéristiques	Notation	Signification
Douceur	4	Quelques abeilles volent, un peu de fumée, pas de piqûre
Tenue au cadre	2	Abeilles courent et tombent en paquet du cadre, reine difficile à trouver
Tendance à l'essaimage		
Etat de la colonie à la visite de printemps	3	Hivernage moyen, état du couvain et des réserves moyen
Etat sanitaire	3	Très sensible à varroa
Production	2	Inférieure à la moyenne du rucher

L'ITSAP-Institut de l'abeille poursuit auprès des apiculteurs français son enquête sur les pertes hivernales de colonies d'abeilles lancée en 2008. Cette année, nous reprenons le format de l'enquête coordonnée par le réseau COLOSS<sup>1</sup> afin que nos résultats soient intégrés dans l'étude Européenne des pertes hivernales<sup>2</sup>. Aussi certaines formulations de questions ont été modifiées par rapport aux précédentes versions.

**Le questionnaire est disponible du 8 avril au 15 mai 2015 sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr).**

Pour faciliter la saisie des données, vous pouvez répondre au questionnaire en vous aidant préalablement de ce document avant de saisir directement vos réponses en ligne.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez adresser ce document par courrier **avant le 15 mai 2015** à :

Julien Vallon  
ITSAP-Institut de l'abeille - UMT PrADE  
INRA Domaine Saint Paul - Site Agroparc  
228 route de l'Aérodrome  
CS 40509  
84914 AVIGNON Cedex 9

Comme les années précédentes, les informations reçues par l'ITSAP-Institut de l'abeille dans cette enquête restent confidentielles. Les données seront traitées de façon anonyme.

**Vous trouverez également en ligne un questionnaire pilote destiné à évaluer les pertes en saison. Si vous le souhaitez, vous pouvez remplir (en ligne uniquement) ce deuxième questionnaire et nous faire part de vos remarques et commentaires pour son amélioration.**

**N.B.** Le questionnaire sur les pertes hivernales doit avoir été rempli en ligne au préalable. Merci dans ce cas de ne pas renvoyer de questionnaire papier.

En vous remerciant par avance pour votre participation,

Julien Vallon,  
Coordinateur « Bioagresseurs et santé de  
l'abeille »  
ITSAP-Institut de l'abeille

**Note importante :** dans le questionnaire suivant,

*Les phrases en italique correspondent à des explications ou des définitions.*

**Les questions en gras sont obligatoires auxquelles vous devez répondre afin que les données puissent être utilisées. Si une de ces questions n'est pas renseignée, le questionnaire ne peut pas être validé.**

Les autres questions sont optionnelles mais permettent d'affiner l'étude : vous êtes invités à répondre à un maximum de questions optionnelles.

**En dehors des textes ou des réponses à cocher, tous les formats de réponse sont des nombre : merci de ne pas indiquer de pourcentage.**

<sup>1</sup> Le réseau COLOSS (Prevention of COlony LOSSes) regroupe 214 chercheurs, vétérinaires, responsables du développement apicole et étudiants de 69 pays. Ce réseau coordonne au niveau international la lutte contre les pertes de colonies d'abeilles. Dans cette optique, un questionnaire harmonisé a été créé pour étudier les pertes de colonies dans l'ensemble des pays membres. Pour en savoir plus : <http://www.coloss.org/>

<sup>2</sup> Les articles (en anglais) sont disponibles sur <http://www.coloss.org/announcements/understanding-honey-bee-colony-losses>

Les informations concernant vos coordonnées (nom et adresse) seront masquées lors de l'analyse des données. **Cependant elles doivent obligatoirement être renseignées pour que l'on puisse prendre en compte vos réponses et par la suite vous envoyer les résultats de l'enquête.**

**Prénom** \_\_\_\_\_  
**Nom** \_\_\_\_\_  
**Adresse** \_\_\_\_\_  
**Ville** \_\_\_\_\_  
**Code postal** \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous être tenu informé par mail des actualités concernant l'enquête (résultats, lancement de l'enquête 2015-2016, etc.) ?

Oui  Non

Si oui, indiquez votre e-mail : \_\_\_\_\_

*Merci de répondre au questionnaire sur la base de la pratique la plus représentative de votre situation.*

**1. Dans quelle région (administrative : Aquitaine, Auvergne...) pratiquez-vous principalement l'apiculture ?** \_\_\_\_\_

**2. Afin de localiser votre rucher principal ou de votre exploitation, merci de préciser :**

**a) Le nom de la ville ou du village le plus proche de votre rucher principal :**

\_\_\_\_\_

**b) Le code postal de la commune où est situé votre rucher principal (ou un code postal proche)** \_\_\_\_\_

*Pour plus de précisions sur la localisation de vos ruchers, merci de préciser :*

**3. Combien de ruchers occupez-vous ?**

**4. Tous vos ruchers sont-ils situés à une distance de moins de 15 km les uns des autres ?**

Oui  Non  Ne sait pas

*Ce questionnaire concerne les colonies en état de produire, c'est-à-dire possédant une reine et assez populeuses pour permettre une récolte de miel. Les essaims de l'année, lorsqu'ils ne sont pas en état de produire, sont considérés sous la dénomination « essaims ». L'hivernage est la période comprise entre la dernière visite de préparation des colonies à l'hivernage et le début de la nouvelle saison de production.*

Dans les questions suivantes, il vous est demandé le nombre de colonies que vous avez hivernées et que vous avez perdues, puis de même concernant les essaims. **Sont considérés comme perdus** : les colonies et essaims morts (ou réduits à une petite centaine d'abeilles) ou vivants mais avec un problème de reine (bourdonneux ou orphelins).

Concernant les colonies de production :

**5. À la fin de la saison 2014, combien de colonies de production avez-vous hiverné ?**

**6. Combien de colonies hivernées avez-vous perdu du fait :**

a) Qu'elles soient mortes ?

b) D'un problème de reine ?

<input type="text"/>
<input type="text"/>

**7. Concernant les colonies mortes (question 6a), combien d'entre elles...**

- a) ... avaient une quantité d'abeilles mortes devant ou dans la ruche ?
- b) ... n'avaient pas ou très peu d'abeilles mortes devant ou dans la ruche ?
- c) ... avaient des abeilles mortes plongées dans les cellules et plus de réserves (colonies mortes de faim) ?
- d) ... avaient des abeilles mortes plongées dans les cellules alors que des réserves étaient encore présentes dans la ruche ?
- e) ... avez-vous perdu de mort accidentelle (inondation, sangliers) de disparition (vol) ou de vente avant les visites de printemps ?
- f) ... présentaient une quantité importante de déjections dans et sur la ruche ?
- g) ... présentaient un couvain en mosaïque, dont les opercules étaient trouées et/ou affaissées et d'aspect gras ?
- h) ... avez-vous perdu pour une autre raison ou d'une cause indéterminée ?

Ne sait pas	<input type="text"/>

**8. Combien de colonies de production hivernées (question 5) étaient faibles mais avec une reine en ordre de ponte après l'hiver 2014-2015 ?**

**9. À la sortie de l'hiver 2014-2015, combien aviez-vous de colonies de production en bon état ?**

Concernant les essaims :

**10. À la fin de la saison 2014, combien d'essaims avez-vous hiverné ?**

**11. Combien d'essaims hivernés (question 10) avez-vous perdu du fait :**

a) Qu'ils soient morts ?

b) D'un problème de reine ?


**12. Concernant les essaims morts (question 11a), combien d'entre eux...**

- a) ... avaient une quantité d'abeilles mortes devant ou dans la ruche ?
- b) ... n'avaient pas ou très peu d'abeilles mortes devant ou dans la ruche ?
- c) ... avaient des abeilles mortes plongées dans les cellules et plus de réserves (colonies mortes de faim) ?
- d) ... avaient des abeilles mortes plongées dans les cellules alors que des réserves étaient encore présentes dans la ruche ?
- e) ... avez-vous perdu de mort accidentelle (inondation, sangliers) de disparition (vol) ou de vente avant les visites de printemps ?
- f) ... présentaient une quantité importante de déjections dans et sur la ruche ?
- g) ... présentaient un couvain en mosaïque, dont les opercules étaient trouées et/ou affaissées et d'aspect gras ?
- h) ... avez-vous perdu pour une autre raison ou d'une cause indéterminée ?

Ne sait pas	

**13. Combien d'essaims hivernés (question 10) étaient faibles mais avec une reine en ordre de ponte après l'hiver 2014-2015 ?**

**14. À la sortie de l'hiver 2014-2015, combien aviez-vous d'essaims en bon état ?**

Merci de vérifier la cohérence de vos réponses en remplissant le tableau suivant. Le nombre de colonies et d'essaims en bon état après l'hivernage doit correspondre au nombre de colonies ou d'essaims mis en hivernage moins le nombre de colonies ou d'essaims perdus (morts ou avec un problème de reine) moins le nombre de colonies ou d'essaims faibles.

Si nécessaire, merci de corriger vos réponses ci-dessus.

		Nombre de colonies mises en hivernage	Nombre de colonies perdues (mortes)	Nombre de colonies perdues (problème de reine)	Nombre de colonies faibles	Nombre de colonies en bon état
Exemple	Colonies de production	340	- 17	- 15	- 12	= 296
	Essaims	70	- 5	- 2	- 5	= 58
	<b>Total du cheptel</b>	<b>410</b>	<b>- 22</b>	<b>- 17</b>	<b>- 17</b>	<b>= 354</b>
Votre situation	Colonies de production	(Q5)	- (Q6a)	- (Q6b)	- (Q8)	= (Q9)
	Essaims	(Q10)	- (Q11a)	- (Q11b)	- (Q13)	= (Q14)
	<b>Total du cheptel</b>	<b>(=A)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>= (=C)</b>

Calculez votre taux de pertes (cf. tableau ci-dessus) :

Taux de pertes hiver 2014-2015 :

$$Tx = ((A - C) / A) \times 100 =$$

15. Considérez-vous ce taux de perte comme étant (cochez la case correspondante) :

Plus bas que la moyenne habituelle sur l'exploitation

Dans la moyenne habituelle sur l'exploitation

Plus élevé que la moyenne habituelle sur l'exploitation

Exceptionnellement élevé

16. Si vous avez eu un ou plusieurs ruchers (colonies de production ou d'essaims) **avec des pertes hivernales exceptionnelles** (significativement plus importantes que les pertes sur le reste de votre cheptel), merci de les indiquer ci-dessous :

Code postal du rucher	Colonies de production ou essaims ?	Nombre mis en hivernage	Nombre de morts	Nombre ayant un problème de reine	Nombre de faibles	Nombre en état

Les questions suivantes concernent l'évolution de votre cheptel depuis la saison précédente (augmentation ou diminution du nombre de colonies). Aussi, si vous aviez des ruches au printemps 2014, merci de répondre aux deux questions suivantes.

17. De combien de colonies de production disposiez-vous au :

a) printemps 2014 (l'année dernière) ?

b) printemps 2015?


18. De combien d'essaims disposiez-vous au :

a) printemps 2014 (l'année dernière) ?

b) printemps 2015?


Les questions suivantes sont relatives aux conditions d'environnement autour du rucher, à l'état des colonies, aux pratiques apicoles et à la gestion de cheptel.

**19. Par rapport à ce que vous observiez les dernières années, considérez-vous que le nombre de colonies ayant eu un problème de reine en 2014 a été :**

Supérieur

Équivalent

Inférieur

Ne sait pas

**20. Combien de colonies hivernées avaient une reine née en 2014 ?**

Ne sait pas

--

21. Combien (en nombre) de ces nouvelles reines sont issues d'une souche sélectionnée (par vos soins sur votre cheptel ou par l'éleveur) ?

--

**22. Comment vos colonies qui avaient une jeune reine ont-elles survécu à l'hivernage par rapport aux colonies qui avaient une vieille reine ?**

Mieux

De façon équivalente

Moins bien

Ne sait pas

23. Avez-vous transhumé vos colonies au moins une fois en 2014 pour produire du miel ou pour la pollinisation ?

Oui

Non

Ne sait pas

24. Approximativement, quelle est la proportion de cadres de corps que vous avez renouvelé avec des cadres gaufrés dans chaque colonie en 2013 ?

0 %

1-30 %

31-50 %

plus de 50 %

25. En 2014, est-ce que la majorité de vos colonies ont été à un moment donné dans un environnement comportant les cultures suivantes ?

a) Colza

Oui

Non

Ne sait pas

b) Maïs

Oui

Non

Ne sait pas

c) Vergers de fruitiers

Oui

Non

Ne sait pas

d) Tournesol

Oui

Non

Ne sait pas

26. Si vous avez nourri vos colonies (solution sucrée ou candi) l'année dernière pour la préparation à l'hivernage, quelle quantité (kg) de sucre (matière sèche) avez-vous distribué en moyenne à chaque colonie ?

*Les questions suivantes concernent les interventions réalisées pour lutter contre Varroa.*

**27. Avez-vous évalué l'infestation de vos colonies et/ou les avez-vous traitées contre varroa (voir ci-dessous) entre avril 2014 et avril 2015 ?**

Oui

Non

28. Merci d'indiquer à quel mois et quelle année vous avez évalué l'infestation et/ou commencé un traitement contre varroa sur vos colonies de production pendant la période d'avril 2014 à avril 2015 :  Méthode / Traitement:	Mois auquel débute l'action (évaluation ou traitement) :												
	2014								2015				
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Évaluation du niveau d'infestation en varroas													
Retrait de couvain de mâles													
Hyperthermie (traitement à la chaleur du couvain)													
Autre méthode biotechnique (cadre piège, retrait total de couvain, encagement de reine)													
MAQS®													
Acide formique - « flash »													
Acide formique - longue durée													
Acide lactique													
Acide oxalique - par instillation (« dégouttement »)													
Acide oxalique - par sublimation (évaporation)													
Beevital Hiveclean®													
Apiguard®, ApilifeVar® ou Thymovar®													
Thymol													
Apistan® (Tau-fluvalinate)													
Tau-fluvalinate (préparation extemporanée)													
Apivar®													
Amitraze (préparation extemporanée)													
Amitraze (fumigation/aérosol)													
Autre													

29. Avez-vous observé des abeilles aux ailes déformées dans vos colonies pendant l'été 2014 ?

pas du tout

en faible quantité

en grande quantité

ne sait pas

*Fin du questionnaire.*

*Merci de votre participation.*



# Questionnaire Inventaire de la production apicole bretonne

A renvoyer ou remplir directement sur internet

---

Ce questionnaire, relativement rapide à remplir a pour objectif de mettre en place un inventaire géographique précis de la production apicole bretonne. C'est un bon moyen de communication et de valorisation de la filière apicole bretonne. Cette localisation permettra la mise en réseau d'apiculteurs développant un même type de production mais également d'organiser des réunions, des formations... Toutes les informations saisies dans ce questionnaire ne seront accessibles que pour l'animateur apiculture. Elles ne seront en aucun cas divulguées.

**Pouvez-vous me le retourner (courrier, mail...) ou le remplir directement sur :**  
[https://docs.google.com/forms/d/1r2pX\\_5oSEDXF0lt85J5o3xf-DSMx8d5OrAnfESTdtC8/viewform?usp=send\\_form](https://docs.google.com/forms/d/1r2pX_5oSEDXF0lt85J5o3xf-DSMx8d5OrAnfESTdtC8/viewform?usp=send_form)

Merci d'avance pour votre participation.

\*Obligatoire

Nom \*

Prénom \*

Adresse \*

Code postal \*

Ville \*

Téléphone Fixe

Téléphone Mobile

Adresse mail

**Apiculteur professionnel / pluriactif**

- Professionnel
- Pluriactif

**Statut de l'exploitation apicole (Individuelle, GAEC, EARL...)**

**Numéro SIRET**

**Pratique de la transhumance \***

- Oui
- Non

**Nombre de colonies sur l'exploitation \***

**Nombre de ruchers de l'exploitation \***

**Type de production sur l'exploitation**

- Reines vierges
- Reines fécondées
- Paquets d'abeilles
- Miel
- Pollen
- Cire
- Propolis
- Gelée royale
- Pain d'épice
- Hydromel
- Bonbons
- Bougies
- Autre :